



RODRIGUEZ GROUP

RESULTATS SEMESTRIELS EN FORT RECUL

DES MESURES FORTES POUR PREPARER L'AVENIR

RODRIGUEZ GROUP a clos le 31 Mars 2009 le 1^{er} semestre de son exercice fiscal 2008/2009. Les comptes au 31 Mars 2009 ont été arrêtés par les organes sociaux le 23 Juillet 2009 et sont disponibles sur le site de la société (www.rodriuezgroup.com).

Le chiffre d'affaires semestriel s'établit à 49,2 M€, contre 177,0 au 1^{er} semestre 2007/2008 ⁽¹⁾.

Cette baisse du chiffre d'affaires est imputable à la poursuite de la forte dégradation du marché du yachting de luxe ayant entraîné d'importantes baisses de volumes et de prix des transactions. Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008/2009 se répartit comme suit : ventes de bateaux : 76 %, services : 24 %.

Après notamment les pertes et les dotations aux provisions nécessaires sur l'activité Bateaux, le Résultat Opérationnel courant s'établit à - 78,4 M€ (contre + 6,5 M€ au 1^{er} semestre 2007/2008). Les dotations aux provisions pour dépréciation (nettes de reprise) effectuées au cours du 1^{er} semestre 2008/2009 s'élèvent à 25,5 M€⁽¹⁾.

Le Résultat Net part du groupe est de - 63,9 M€⁽¹⁾ (contre + 2,8 M€ en 2007/2008), après prise en compte d'un impôt différé actif de 29,2 M€

Optimisation de la sauvegarde

Le Groupe entend poursuivre l'optimisation de la sauvegarde ⁽²⁾ dans le but d'analyser et de définir les bases du redressement du Groupe.

L'action actuelle, qui se prolongera dans les mois à venir, s'établit autour de 5 priorités et devrait permettre, dès le deuxième semestre 2009, une nette diminution des pertes :

I/ APPLICATION D'UN PROGRAMME GENERAL D'ECONOMIES

Pour faire face à la chute brutale et significative de ses ventes, la société a appliqué un programme général d'économies sur l'ensemble des charges indirectes (principalement autres achats et charges externes). L'objectif de ce plan est de générer une réduction des charges indirectes qui devraient dépasser 40 % en 2009.

(1) chiffres audités

2/ PRIORITE A LA GENERATION DE CASH

La priorité de l'action commerciale s'est concentrée sur la vente et la livraison des bateaux en stock, neufs et occasion.

Les reprises de bateaux d'occasion, autrefois largement pratiquées, sont devenues exceptionnelles.

3/ EVOLUTION DE LA COLLABORATION AVEC LES CHANTIERS

Avec le chantier Overmarine, fabricant les Mangusta, le Groupe poursuit son contrat de commercialisation exclusive et sa longue relation de partenariat. Les constructions de nouvelles unités non vendues ont toutefois été mises en suspens.

Concernant le groupe Arno, fabricant les Léopard, la crise ayant fait naître des tensions entre les deux Groupes, les deux sociétés recherchent actuellement une solution pour poursuivre certaines constructions en cours et travailler dorénavant de manière non exclusive.

4/ NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS EN COURS

Pour conforter sa position de leader sur les grands bateaux open ainsi que son image de pionnier de l'industrie, le Groupe poursuit le développement de nouveaux modèles, notamment en aluminium. Ces nouveaux projets, d'une taille comprise entre 50 mètres et 62 mètres, feront l'objet d'un marketing croissant dans les mois à venir.

5/ DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SAUVEGARDE

Afin de prolonger la mise en œuvre des mesures de restructuration en cours et d'élaborer un plan de sortie de sauvegarde pertinent, le Groupe entend demander le renouvellement de la période de 6 mois, dont l'échéance est le 7 Octobre 2009.

MISE A DISPOSITION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de RODRIGUEZ GROUP relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008 tels qu'arrêtés par les organes sociaux le 23 Juillet 2009 sont disponibles sur le site de la société (www.rodriquezgroup.com).

L'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes du 30 Septembre 2008 se tiendra le Lundi 26 Octobre 2009 à 9 heures à Cannes – Hôtel Carlton, 58 Boulevard de la Croisette.

(2) Rappel : Rodriguez Group avait choisi le 7 Avril 2009 l'option de la sauvegarde, disposition législative française réservée aux sociétés qui ne sont pas en cessation de paiement, leur permettant de poursuivre leur activité dans des conditions normales. La sauvegarde permet un report de l'exigibilité des dettes qui font l'objet d'un plan d'apurement dans le temps.